

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 Avril 2014

L' an 2014, le 17 Avril à 20 heures 45 minutes , le Conseil Municipal de Bois le Roy, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de MOREL Jean-Pierre, Maire.

Présents : M. MOREL Jean-Pierre, Mmes : CAILLIERE Nathalie, COUSTILLET Christine, DHENIN Christine, ORTEGA Odile, WACHEUX Laurence, Melles : AGUEEFF Marianne, DEMALANDER Victoria, MM : DANGOUMAU Jean-Pierre, DAVRAINVILLE Sébastien, DESHAYES Michel, ERRAMMACH Youssef, FAUVEAU Philippe, MARTEAU Patrick, VAN DER HEYDEN Serge

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 11/04/2014

Date d'affichage : 11/04/2014

A été nommée secrétaire : Mme ORTEGA Odile

SOMMAIRE

- 1. Budget Primitif 2014 - Commune et Service d'Eau**
- 2. Affectation du résultat**
- 3. Vote des taux d'imposition 2014**
- 4. Fixation des tarifs communaux 2014**
- 5. Désignation des délégués au CNAS (Centre National d'Action Sociale)**
- 6. Informations générales**
- 7. Questions diverses**

En l'absence de Monsieur le Maire qui a donné procuration à Monsieur DESHAYES M. pour le représenter jusqu'à son arrivée, Monsieur J.P. DANGOUMAU ouvre la séance.

Monsieur VAN DER HEYDEN demande de reporter l'approbation du compte rendu de la réunion du 10 avril 2014 car il estime que le compte rendu ne reflète pas tout ce qu'il a exprimé au cours de la séance. Les membres du Conseil Municipal refusent ce report et approuvent le compte rendu de la séance précédente à :
13 voix pour et 2 contre

Monsieur le Maire reprend la présidence à 21 heures.

BUDGET PRIMITIF – SERVICE D'EAU

Les dépenses et recettes de fonctionnement ainsi que les dépenses et recettes d'investissement sont analysées par chapitre.

Monsieur MOREL met le budget primitif du service d'eau aux votes :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adoptent le budget primitif 2014 du Service d'Eau qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

Dépenses de fonctionnement : 273 260 €

Recettes de fonctionnement : 273 260 €

Dépenses d'investissement : 64 689€
 Recettes d'investissement : 64 689€

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Les dépenses et recettes de fonctionnement ainsi que les dépenses et recettes d'investissement sont analysées par chapitre.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adoptent le budget primitif 2014 de la Commune qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes :

Dépenses de fonctionnement : 694 582 €
 Recettes de fonctionnement : 694 582 €

Dépenses d'investissement : 534 909 €
 Recettes d'investissement : 534 909 €

AFFECTATION DE RESULTATS 2013 – SERVICE D'EAU

Le conseil municipal,

-constatant que le compte administratif 2013 du Service d'Eau présente les résultats suivants :

| | RESULTAT CA 2012 | VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT | RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 | RESULTAT DE CLOTURE | RESTE A REALISER 2013 | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT |
|----------------|---------------------|--|--------------------------------------|---------------------------|-----------------------------|---|
| Investissement | 66 278,59€ | | -5 089,37€ | 61 189,22€ | | 61 189,22€ |
| Fonctionnement | 175 063,73€ | | 16 697,18€ | 191 760,91€ | | 191 760,91€ |

-Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

-Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|---|-------------|
| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013 | 191 760,91€ |
| Affectation obligatoire : | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 0€ |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | 0€ |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 191 760,91€ |
| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013 | |
| Excédent à reporter (ligne 002) | 191 760,91€ |

AFFECTATION DE RESULTATS 2013 – COMMUNE

Le conseil municipal,

-constatant que le compte administratif 2013 présente les résultats suivants :

| | RESULTAT CA 2012 | VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT | RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 | RESULTAT DE CLOTURE | RESTE A REALISER 2013 | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT |
|----------------|---------------------|--|--------------------------------------|---------------------------|-----------------------------|---|
| Investissement | 69 656,53€ | | -198 238,67€ | -128 582,14€ | | -128 582,14€ |
| Fonctionnement | 93 705,08€ | | 77 069,57€ | 170 774,65€ | | 170 774,65€ |

-Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

-Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|---|--------------|
| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013 | 170 774,65 € |
| Affectation obligatoire : | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 128 582,14 € |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | 0€ |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 42 192,51 € |
| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013 | |
| Excédent à reporter (ligne 002) | 42 192,51 € |

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014

Le maire présente l'état de notification concernant les taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour 2014. Il propose que les taux 2014 ne fassent pas l'objet d'augmentation.

Taxe d'habitation : 14,16%
 Taxe foncière (bâti) : 19,25%
 Taxe foncière (non bâti) : 40,49%
 CFE (cotisation foncière des entreprises) : 18,27%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, le maintien des taux pour l'année 2014.

FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX 2014

- Augmentation du coût de location de la salle d'activité
 Le tarif était de 220 € - proposition 250 €

- Vente du bois
 Maintien du prix voté en 2013, soit 48 € le stère.

- Transport à Saint-André
 Maintien du prix à 12 € pour 5 allers-retours

- Prix de l'eau
 Ancien tarif 1,10 € le m³ – proposition à 1,15 €

- Abonnement compteur d'eau
 Proposition d'augmentation de 0,20 € par taille de compteur soit :

| | |
|-------------|---------|
| diamètre 15 | 13,30 € |
| diamètre 20 | 18,80 € |
| diamètre 25 | 25,20 € |
| diamètre 40 | 48,20 € |

- Concessions cimetière
 Maintien des coûts actuels, soit :

| | |
|-------------|-------|
| 30 ans | 122 € |
| 50 ans | 254 € |
| perpétuelle | 432 € |

- Columbarium : Suite à une demande faite en Mairie de pouvoir raccourcir la durée de concession du Columbarium, le Conseil municipal décide de fixer un tarif pour une durée de 15 ans.

| | |
|--------|---------|
| 30 ans | 1 218 € |
| 15 ans | 750 € |

Tous les tarifs ont été approuvés à l'unanimité

DESIGNATION DES DELEGUES AU CNAS

Il doit y avoir deux délégués par commune : 1 délégué représentant les agents municipaux et un délégué parmi élu.

Marianne AGUEEF est désignée à l'unanimité en tant que déléguée élue.

INFORMATIONS GENERALES

- Une notification de Monsieur le Préfet nous indique que notre demande de subvention pour le projet de construction de salle d'activités, restaurant scolaire et locaux péri-scolaires n'a pas été retenue pour la quatrième fois consécutive.

Nous représenterons un dossier en partenariat avec la commune du l'Habit.

- Eglise

Les murs intérieurs sont en réfection. Suite à des sondages il a été découvert des fresques. Un devis de préservation de ces peintures sera étudié lors d'un prochain conseil municipal.

- Sécurisation de la côte du Torchon

Nous avons un accord de principe du Conseil Général et sommes en attente de subvention.

- Sécurité- défense (Vigi pirate) : ce point sera évoqué lors du prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

-Monsieur DANGOUMAU informe que le nouveau camion arrivera à la commune vendredi 18 avril 2014.

-Monsieur MARTEAU informe que les lampadaires sont positionnés dans le chemin de la Lizonnière.

Il informe également que les travaux de réfection de la Grande Rue ne se feront que partiellement. La réfection totale interviendra après la mise en place des aménagements de sécurité.

-Monsieur DAVRAINVILLE informe le conseil municipal que la traditionnelle Chasse aux œufs aura lieu Lundi 21 avril 2014 à la salle des fêtes.

La séance est levée à 22 H 15

En attente d'approbation.